



USR ACTUALITÉ

JUILLET 2011 n°60

Édité par l'Union Syndicale des Retraités CGT de l'AUBE
Maison de la CGT, 7 rue Charles DESGUERROIS 10000 Troyes.
Tel : 03 25 73 66 23 Mail : usrcgt.aube@orange.fr

Aube Retraite

EDITO

Il est urgent de résister et d'agir

Les seuls domaines où le pouvoir tient ses promesses ce sont les coups portés au monde du travail et aux plus fragiles !

Après le coup de force de Sarkozy sur les retraites de base, il récidive sur les retraites complémentaires ainsi que les pensions de réversion dont le taux pourrait tomber de 60 % à 54 %.

A ceux qui gagnent le SMIC, François Fillon répond qu'il n'y aurait pas de coup de pouce lors de la prochaine revalorisation. Il précise : « Aujourd'hui ce serait une faute économique. Cela écraserait la hiérarchie des salaires et induirait une augmentation du coût du travail et donc du chômage ».

En 2010 nous avons crié dans les rues que l'argent remplissait les caisses du patronat. Les chiffres du CAC 40 l'ont montré. Ce gouvernement continue d'ouvrir la boîte à cadeaux en aménageant l'ISF en compensation de la suppression du honteux bouclier fiscal.

Ce n'est pas tout ! A la dégradation de la situation du monde du travail et des retraités s'ajouteront les effets du **pacte européen d'austérité (Euros +)** mis en place par le Conseil européen, à l'initiative de Sarkozy et Merkel.

Décidément considèrent-ils que les protections de l'emploi sont trop grandes, que les minima sociaux trop dispenseux. **Bref les pauvres sont trop riches !** L'austérité sarkozienne était niée pendant 4 ans tout comme la crise de leur système était niée pendant 30 ans. !

Face à cette situation, dans un communiqué commun daté du 30 juin 2011 les **organisations syndicales de retraités** CGT, CFDT, CFTC, UNSA, FGR FP, et CGC ont d'ores et déjà décidé d'appeler les retraités à manifester pour la **prise en charge de la perte d'autonomie et la défense du pouvoir d'achat**, le **JEUDI 6 OCTOBRE 2011**



Les retraités et salariés Aubois sont dans l'action face aux mauvais coups du gouvernement



ADMR : UNE CRISE PRÉVISIBLE, UNE VRAIE SOLUTION S'IMPOSE !

La grosse crise qui frappe les ADMR de l'Aube n'est pas un coup de tonnerre dans un ciel serain.

C'est d'ailleurs tout le secteur de l'aide à domicile qui va mal depuis longtemps.

Les responsables, politiques et administratifs, ne peuvent pas

plaider la surprise. Ils ont été maintes fois alertés, interpellés, des suggestions leur ont été soumises

En 2000, un collectif d'associations lançait un appel pathétique : « *Nous, acteurs de l'aide à domicile, alertons l'opinion publique et les décideurs sur l'urgence à prendre des mesures* »

Suite page 3

Sommaire:

- P 1 : Edito –ADMR Une crise prévisible, une solution s'impose
- P 2 : Retour sur CD du 12 mai 2011
- P 3 :ADM R : !(suite)
- P 4 : Les retraités foncent vers la misère
- P 5 : Pour eux c'est Noël tous les jours
- P 6 : Autonomie plutôt que dépendance

Permanence USR Aube tous les lundi après midi

A la Maison de la CGT
7 rue Desguerrois 10000 Troyes

Tél : 0325736623 Répondeur téléphonique
Mail: usrcgt.aube@orange.fr

Retour sur le Conseil Départemental du 12 mai 2011

Le précédent **Conseil Départemental de l'USR-CGT de l'Aube** eut lieu le 12 mai dernier avec une bonne participation au niveau des élus, au niveau des interventions suite au rapport de Marcel Renaud. La discussion fut animée sur les **événements nationaux et locaux**, sur **l'activité de l'USR** :

des précisions ont été apportées sur **les effectifs** à partir des données informatiques (CoGéTise), discussion encore trop limitée aux « spécialistes » ;

sur les **revalorisations des pensions de retraite** du régime général effectives au 1^{er} janvier dans « *l'avant-Sarkozy* ». Retardée de 3 mois (1^{er} avril), les retraités constataient cette année un **retard supplémentaire** du virement des pensions des alors que **les prix n'attendent pas**. Pire, ce 12 mai 2011 nous n'avions pas d'information officielle sur la revalorisation des pensions complémentaires. **Preuve supplémentaire d'une grande désinvolture à l'égard des retraités !**

Critiques argumentées sur **la gestion du Conseil Général de l'Aube** déconnectée des difficultés de la population avec ses dépenses démesurées comme par exemple :

- l'agrandissement de ses locaux lorsque plane l'incertitude sur l'existence future des conseils généraux ;
- la subvention de 3 millions d'euros du CG à l'entreprise privée SOUFLET lorsqu'en parallèle **planent les problèmes de l'ADMR**, sujet amplement traité dans un autre article de ce numéro ;
- les transports scolaires devenus payants, etc.....

Critiques similaires sur le **Conseil Municipal de Troyes** et la dépense de prestige concernant la réouverture d'une partie du canal. **N'y avait-il pas des choix plus judicieux à faire ?**

Libération Champagne du 4 juin titrait « *La précarité n'épargne personne* ». Il écrivait en substance que l'on rencontrait **des jeunes comme des retraités dans les rues de TROYES** qui, faute de moyens, étaient contraints à la mendicité.

Fut discuté aussi des liaisons entre **politiques menées au plan national et les répercussions sur les politiques locales**

appliquées avec zèle, sans état d'âme. Ainsi les **députés et sénateurs aubois votent** la suppression de la Taxe professionnelle, le blocage de dotations de l'Etat, la RGPP, la suppression des services publics. Les mêmes avec **leur majorité au Conseil général** approuvent les conséquences sur le budget départemental : le blocage des subventions de fonctionnement, en particulier dans le monde rural qui ne peut que conduire à davantage de mal vivre pour les populations concernées, et notamment les retraités.

Il fut aussi question de **notre journal « Aube Retraite »** que les élus au CD souhaitent plus explicite sur les faits départementaux et locaux. Il doit néanmoins à son modeste niveau, traiter les problèmes d'intérêt général, avec une optique différente de celle des médias ou de la presse locale.

Voilà le résumé des sujets abordés lors de cette réunion du Conseil Départemental du mois de mai, sujets il est vrai pas tous réjouissants, mais **tel est le vécu de bien des citoyens modestes.**

PERTE D'AUTONOMIE ET POUVOIR D'ACHAT : LES RETRAITES ONT DECIDE D'AGIR

Les organisations syndicales de retraités, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, FGR-FP, UNSA Retraités, réunies le 30 juin 2011, ont débattu des conséquences de la situation économique et sociale sur les conditions de vie des retraités.

Après avoir rappelé leurs revendications, elles appellent dans le communiqué commun les retraités à **manifestar pour la prise en charge de la perte d'autonomie et la défense du pouvoir d'achat,**

le JEUDI 6 OCTOBRE
interprofessionnel à la rentrée



ambitieuses et significatives en faveur de l'aide à domicile pour les personnes âgées, les familles, les malades ou handicapés... La situation de notre secteur d'activité est devenue insupportable ».

En juin 2001 une rencontre entre une représentation des personnels ADMR et une délégation du CODERPA (comité départemental) évoquait, entre autres :

- les lourdeurs et maladroites administratives qui compliquent la gestion des services d'aide à domicile ;

la sécurité, tant pour les usagers que pour les salariés du service prestataire à contrario des risques que comporte le « gré à gré ».

Début 2002, le CODERPA de l'Aube déclarait : *« dans notre département l'aide à domicile, hors celle apportée par les familles, repose quasi exclusivement sur des associations dont le mérite n'est plus à démontrer. Mais le constat est que peu d'entre elles sont en mesure d'assurer, dans leur secteur, la totalité des services nécessaires. Leurs personnels sont mal rémunérés, mal protégés et en nombre insuffisant. D'où cette question : comment faire plus et mieux » ?*

Janvier 2003, une table ronde regroupant dix associations aubois et une délégation du CODERPA fait un état des lieux. Une question fondamentale y est posée : *« Ne vaudrait-il pas mieux, pour les usagers comme pour les intervenants que ce secteur du maintien à domicile devienne un service public » ?*

2^{ème} trimestre 2004, bulletin du CODERPA de l'Aube extrait : *« n'est-il pas grand temps d'ima-*

giner des structures territoriales de type service public pouvant sans doute intégrer l'associatif et le bénévolat » ?

Courant 2004, dans une contribution à la rédaction du « schéma départemental des personnes âgées », le CODERPA interroge : *« l'associatif pourra-t-il répondre à tous les besoins sans cesse croissant » ?* Il estime que le secteur doit être fortement professionnalisé, que l'intégralité du territoire doit être couvert pour la totalité des besoins. Cet organisme paritaire propose : *« de procéder à une étude de réorganisations des services à domicile en structures territoriales type service-public. Dans un premier temps donner plus de moyens à l'existant (ADMR, ASIMAT). Réorganisation progressive privilégiant les personnels de l'existant ».*

Hélas, pas trace de cette contribution dans le schéma ficelé par les pontifiés de la DIDAMS aux ordres du Conseil Général.

En 2006, le comité économique et social Champagne Ardennes s'exprime sur le sujet : *« le besoin d'aller vers des structures socialisées, publiques pour mettre en place un réseau entre ces institutions (les différents intervenants) est flagrant. La pénétration du champ de l'aide domicile par les services marchands constitue une source d'inquiétude quand à la qualité du service ».*

Également en 2006 la FERPA (fédération européenne des retraités et personnes âgées) préconise : *« la prévention et la prise en charge de la perte d'autonomie par des systèmes publics ».* Pour la CGT la position est claire, elle se résume dans cette proposition à dimension nationale :

« l'aide à domicile devrait relever d'un grand service public, qui réponde à la fois aux besoins des personnes aidées et à ceux des salariés (formation, professionnalisation, définition du contenu du travail, qualification, rémunération) ».

On le voit, ce n'est pas d'aujourd'hui que des signaux d'alarme sonnent et que des incitations à réagir sont formulées.

Pourquoi, s'agissant des ADMR en particuliers, être à présent obligé d'agir dans l'urgence ?

Il faut voir là de bonnes doses cumulées de mépris, de suffisance, d'incompétence de la part des décideurs et de leurs antennes.

La solution adoptée par le conseil général (par sa tête) ressemble presque à celle d'une gestion publique souhaitée. Mais elle n'est que partielle et provisoire.

Or, à présent que le chantier est ouvert par la force des choses, il ne faut pas se satisfaire de rafistolages. C'est bien le moment d'une construction publique, solide, démocratique, durable, couvrant la totalité des besoins en matière de maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Qui pourra nier qu'il s'agit d'une mission humainement prioritaire

L'UD et l'USR CGT Aube ont mis en place un collectif de veille et de suivi du dossier ADMR. N'hésitez pas à le contacter :

**Tél: USR 0325736625
L'UD 0325733847**

LES RETRAITÉS FONCENT VERS LA MISÈRE



Après une vie de labeur, une vie à produire des richesses, **un million de retraités vit désormais dans la pauvreté** suite aux différentes réformes voulues par le MEDEF et exécutées par la droite. **Ils seront plus nombreux demain !**

Au premier tour de la présidentielle en 2007, 39 % de retraités avaient choisi le candidat de l'UMP ; seul les chefs d'entreprises avec 48 % avaient fait mieux.

Ces derniers ont été copieusement remerciés : réduction du droit de grève, licenciement dit à l'amiable, recul de l'âge de la retraite, absence de coups de pouce pour le SMIC, davantage d'allègements de cotisations sociales etc. Les chefs d'entreprises en veulent plus encore mais bon, ils ont de quoi être satisfaits !

Quant aux retraités, sans rire ils seraient en droit de déposer plainte pour abus de confiance ! Les statistiques actuelles mettent en lumière la dégradation de leurs conditions de vie.

Un million de personnes de plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 900 € par mois.

Malgré sa récente revalorisation, le **minimum vieillesse atteint péniblement 742 € par mois pour une personne seule, 1 181 € pour un couple. 60 % de bénéficiaires sont des femmes.**

L'appauvrissement économique est souvent accompagné :

- de dégradations de santé suite à la réduction du nombre de jours d'hospitalisation ;
- du renoncement à certains soins en raison notamment de l'impossibilité pour certains de se payer une mutuelle ;

du nombre de remboursements, de forfaits en tout genre pratiqué.

Les tranches d'âge des 50-65 ans et des plus de 80 ans sont les plus exposées à la paupérisation.

Les premiers n'ont plus la possibilité d'accéder au **minimum vieillesse** qui compense leur maigre pension car ce faible mini-

um est réservé aux plus de 65 ans. Les conséquences de la suppression en janvier 2011 de l'Allocation Équivalente Re-traite (qui faisait la soudure entre l'arrêt d'activité et la perception de pension), sont aggravées par le recul de la retraite à 62 ans.

Quant aux plus de 80 ans, ces personnes souvent isolées après la perte de leur conjoint, subissent, les difficultés financières, les problèmes de leur propres difficultés médicales.

Les années SARKO ont bien aggravé le sort des retraités mais le problème est plus ancien.

Balladur en 1993, Fillon en 2003 et 2010 se sont appliqués à faire voter des lois instaurant des modes de calcul qui amputent les pensions.

En 1993, Balladur et son bras droit Sarkozy décident que les pensions manquant de trimestres cotisés, sont minorés de 2,5 par trimestre soit 10 % par an, décote élargie en 2003 par Fillon aux fonctionnaires.

Suppression en 1993 du calcul de l'évolution du point retraite sur l'évolution moyenne des salaires, au bénéfice de la nébuleuse évolution des prix.

L'instauration aussi des 25 meilleures années au détriment des 10 qui au vu des carrières démarrées tardivement, ou chaotiques dans la durée garantissent des retraites encore plus minables dans le futur.

Pour la CGT, le constat est simple, depuis 1993 la baisse généralisée du niveau de vie des retraités est de plus de 20 %.

Pour eux c'est Noël tous les jours!

Au niveau de l'information c'est souvent la morosité, néanmoins pour les concerner une excellente nouvelle, une excellente affaire se prépare, elle est à confirmer par l'assemblée nationale, mais les espoirs ne seront pas déçus.

L'ISF donc l'imposition s'appliquait à 800 000 euros de patrimoine le sera à partir de 1 million 300 milles ce qui supprime 300 000 contribuables sur 562 000.

Pour le restant des redevables, les patrimoines en dessus de 3 millions d'euros le barème d'imposition serait en baissé de 0,55 % à 0,25 %, pour ceux au dessus de cette somme de 1,8 on 0,5 %, ce qui représente un manque à percevoir de 1 milliard 800 millions pour le trésor public.

Il est vrai que le gouvernement, s'apprête à abolir le bouclier fiscal, donc l'impopularité lui est devenu insupportable, celui-ci représente 700 millions qu'il va engranger.

Mais en court de route il y a quelques subtilités suppression et baisse de l'ISF serait, si la loi confirme les prévisions à effet immédiat c'est-à-dire sur les impôts à régler en 2011.

Le bouclier fiscal lui cesserait d'exister fin 2012.

Décalage hautement rentable pour les bénéficiaires qui pourraient pour leurs revenus de 2010 et 2011 cumuler baisse de l'ISF et maintien du bouclier fiscal et cerise sur le gâteau les assujettis à l'ISF bénéficient d'une réduction de 150€ par enfant à charge, elle passerait à 300€.

Il demeure donc une perte pour l'état, pour 2011 et 2012 non chiffrée en suite de 1 milliard 100 millions d'euros, c'est-à dire les sommes accordées en bonus fiscal aux plus riches.

Durant ces quatre longues années il y a eu beaucoup de largesses envers les possédants, les financiers, des promotions aux intimes, aux participants à la fameuse nuit

du Fouquet's, mais avec cette réforme de l'ISF nous assistons au plus gros présent global fait aux grosses fortunes.

SARKO mérite bien le surnom de président des riches .

Et a tout seigneur tout honneur, le maître d'œuvre de la dite réforme, fabuleux loto donc les gagnants étaient désignés d'avance ces le bien connu des aubois François BAROIN ministre du budget, promotionné depuis, probablement pour bon et loyaux services.

Mais comme toute médaille a son revers, et la ou la nouvelle et l'affaire devient moins bonne ces que ces cadeaux qui dépassent notre imagination seront a charge de ceux que nos dirigeants du haut de leurs sièges appellent la France d'en bas.

Sièges que par intérêt général devraient devenir dégageable



PERTE D'AUTONOMIE ET POUVOIR D'ACHAT : LES RETRAITES ONT DECIDE D'AGIR

Les organisations syndicales de retraités, CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, FGR-FP, UNSA Retraités, réunies le 30 juin 2011, ont débattu des conséquences de la situation économique et sociale sur les conditions de vie des retraités.

Après avoir rappelé leurs revendications, elles appellent dans le communiqué commun les retraités à **manifester pour la prise en charge de la perte d'autonomie et la défense du pouvoir d'achat,**

le JEUDI 6 OCTOBRE

Autonomie plutôt que dépendance

Autonomie : capacité de faire des choix ou d'exercer cette capacité.

La CGT récuse le terme « dépendance » des personnes âgées et parle « d'aide à l'autonomie ». Il n'y a pas lieu de faire de distinction entre les personnes en situation de « handicap » (jusqu'à 60 ans) et les personnes « dépendantes » (plus de 60 ans). C'est ce qui existe aujourd'hui, prétexte à un financement bien moindre pour les personnes âgées.

L'ambition de la société doit être de redonner leur autonomie aux personnes qui ont perdu la leur, quel que soit leur âge et autant que faire se peut. C'est pourquoi nous parlons d'aide à l'autonomie et non de dépendance. En limitant le dossier de l'aide à l'autonomie aux seules personnes âgées, le gouvernement voudrait montrer que cette partie de la population devient une charge pour l'ensemble de la société

Sur la base de cette conception, la CGT propose la création d'une prestation universelle de compensation à l'autonomie quel que soit l'âge.

Dépendance : dans la société, nous sommes tous interdépendants les uns des autres. Des agriculteurs pour manger, des transporteurs pour voyager, des médecins pour se soigner, des enseignants pour l'éducation des enfants... Il n'y a guère que l'homme vivant à « l'état de nature » du Contrat social de J.J. Rousseau qui en toute hypothèse ne serait pas dépendant.

La portée de l'enjeu démographique

Certes, le nombre de personnes ayant besoin d'aide à l'autonomie va progresser en raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées. L'effet cumulé de l'allongement de la durée de la vie et l'arrivée en retraite des générations nombreuses. Mais, la majorité des personnes âgées gardent leur autonomie.

L'espérance de vie en bonne santé progresse plus vite que l'espérance de vie. Les périodes de perte d'autonomie sont plus tardives et plus courtes. Il ne faut donc pas dramatiser cette question

La perte d'autonomie est en général la conséquence de la maladie, du handicap, quel que soit l'âge. Sur 1,2 millions touchant l'APA (Allocation personnalisée d'Autonomie), il y a 850 000 Alzheimer. Ce sont des MALADES.

La prise en charge doit donc relever de la BRANCHE MALADIE de la Sécurité Sociale, qui depuis 1945 couvre « tous les risques ».

Le XXIème siècle nous ouvre des perspectives nouvelles. Il est devenu possible de vivre jusqu'à 100 ans et de gagner en qualité de vie pour tous les âges. C'est potentiellement possible. Mais cela dépend des choix qui seront faits, tant économiques que sociaux et environnementaux. Il est possible de gagner un droit au vieillissement réussi et l'égalité d'accès à ce droit. C'est un choix de société majeur et un enjeu revendicatif de première importance.